DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20180927-lmc100000017738-DE

Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 02/10/2018
Réception Préfet : 02/10/2018
Publication RAAD : 02/10/2018

Séance du jeudi 27 septembre 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/09/27-3/03**

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : SOSINSKI Sandrine

OBJET : Lignes SME et Citalien - Mise à jour Annexes "Actualisation"- Avenants aux conventions partenariales des lignes SME n°16, 47-50, 18-19-69, 67, 7 et de la ligne Citalien.

A la suite d'une erreur matérielle dans la rédaction de l'annexe "indexation" figurant dans les conventions partenariales des lignes SME et du Citalien, il convient d'adopter par avenants la nouvelle annexe, approuvée par le Conseil d'Île-de-France Mobilités du 15 juin 2018. Ces avenants sont sans incidence financière pour le Département.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/378 en date du 11 juillet 2018, relative au réseau Arlequin comprenant la ligne Seine-et-Marne Express n° 16,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/377 en date du 11 juillet 2018, relative au réseau des lignes Seine-et-Marne Express n° 47 et 50,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/362 en date du 11 juillet 2018, relative au réseau des lignes Seine-et-Marne Express n° 18-19 et 69,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/374 en date du 11 juillet 2018, relative au réseau du Pays Fertois comprenant la ligne Seine-et-Marne Express n° 67,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/376 en date du 11 juillet 2018, relative à la ligne Citalien,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Île de France Mobilités n° 2018/375 en date du 11 juillet 2018, relative au réseau Est Seine-et-Marne et Montois, comprenant la ligne Seine-et-Marne Express n° 7,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/01 en date du 28 septembre 2017, relative à l'adoption des conventions partenariales des lignes Seine-et-Marne Express n° 16, n° 47-50, n° 18-19-69 et n° 67,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/01 en date du 20 octobre 2017, relative au développement de la ligne Citalien ;

Vu la délibération du Conseil départemental n° 3/05 en date du 21 décembre 2017, relative à la ligne Seine-et-Marne Express n° 7 ;

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention partenariale de la ligne Seine-et-Marne Express n° 16 « Lieusaint –Serris » comprise dans le réseau Arlequin, conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités, la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, la Communauté de communes de la Brie des rivières et châteaux, la société Transdev Setra, la société Transdev N'4 Mobilités et la société Transdev Darche Gros, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale des lignes Seine-et-Marne Express n° 47 « Provins-Melun » et n° 50 « Provins-Chessy » conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités et la société de transports PROCARS. tel qu'il figure en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale des lignes Seine-et-Marne Express n° 18 « Meaux-Melun », n° 19 « Torcy-Roissy » et n° 69 Meaux Serris conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités, la société Transdev les autocars de Marne la Vallée, la société Transdev Marne et Morin et la société Transdev Trans Val de France, tel qu'il figure en annexe n° 3 de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale de la ligne Seine-et-Marne Express n° 67 « la Ferté sous Jouarre- Roissy » comprise dans le réseau du Pays Fertois, conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités, la Communauté de communes du Pays Fertois, la société Transdev Marne et Morin et la société Transdev Darche Gros, tel qu'il figure en annexe n° 4 de la présente délibération.

Article 5 : d'approuver l'avenant n° 1 à la convention partenariale de la ligne Citalien « Melun-Sénart » conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités, les communautés d'agglomération Grand Paris Sud et Melun Val-de-Seine et la société Transdev établissement de Lieusaint, tel qu'il figure en annexe n° 5 de la présente délibération.

Article 6 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention partenariale de la ligne Seine-et-Marne Express n° 7 « Montereau-Fault-Yonne/Provins » comprise dans le réseau de transport Est Seine-et-Marne et Montois conclue entre le Département, Île-de-France Mobilités, la Communauté de communes du Provinois, la Commune de Nangis et la Société de transports PROCARS, tel qu'il figure en annexe n° 6 de la présente délibération.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département les avenants tels que joints en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne